

# Rallye Pédestre

**Mercredi 7 août 2024**

## REGLEMENT

### **Article 1**

L'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique organise, avec le concours de la Ville du Lamentin et en collaboration avec **2C. ORGANISATION**, un Rallye pédestre, Chasse aux Trésors, le **MERCREDI 07 AOÛT 2024**.

Il comprend des épreuves visant à découvrir ou redécouvrir le centre bourg de la **Ville Fertile**, à travers des questions de géographie, d'histoire et d'actualités, des jeux, des énigmes...

Cette balade pédestre ludique n'est pas une épreuve de vitesse.

Les équipes devront se soumettre **à toutes les épreuves**.

### **Article 2**

Ce Rallye à pied, par équipe de 2 à 4 personnes est **OUVERT** à tous.

Pour être validée votre **FICHE** d'inscription devra être entièrement renseignée et signée par le Chef d'équipe.

Si un jeune de moins de 18 ans s'inscrit dans une équipe, il devra être accompagné d'un de ses parents proches, ou d'un adulte responsable.

### **Article 3**

Dans le cas où des tee-shirts des partenaires ou tout autre signe distinctif, seraient remis à chacune des équipes, tous les équipiers devront porter ce tee-shirt ou cet article, tout au long de la journée, et ce au moins jusqu'à la Remise des récompenses, sous peine de pénalités en points. Précisions au départ.

Les participants sont invités à porter des chaussures de marche, de prévoir un chapeau, un coupe-vent, de se munir d'un encas.

### **Article 4**

Les équipes inscrites, sont convoquées le **MERCREDI 07 AOÛT 2024 à 8h00** sur la Place André ALIKER, au Centre Bourg du Lamentin.

Le départ sera donné à **8h30 précises** au même endroit.

Les retardataires seront pénalisés en points.

La manifestation se déroulera **entre 08h00 et 13h00**.

Tout questionnaire remis **avant 11h30** conduira à un **BONUS** pour l'équipe. Précisions au départ.

Tout questionnaire remis **entre 11h30 et 12h00** entrainera des pénalités pour l'équipe. Précisions au départ.

Dans tous les cas, **l'heure limite de remise des questionnaires est fixée à 12h**. Aucun questionnaire ne sera accepté **après 12h00**.

Une collation est prévue **à partir de 12h00**, pour toutes les équipes.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu **à partir de 12h45 sur site (lieu d'arrivée)**, sauf cas de force majeure.

### **Article 6**

Les participants devront faire viser à chaque contrôle les passeports et autres documents dédiés.

Pour gagner cette Chasse aux Trésors, les concurrents devront totaliser le maximum de points, en répondant aux questionnaires, en déchiffrant les énigmes, en découvrant les parcours et en participant aux différentes épreuves.

### **Article 7**

Les participants devront veiller impérativement à ne gêner en rien la circulation des usagers, à ne pas bloquer le fonctionnement des commerces du Centre-ville.

Le respect de l'environnement devra être garanti (utilisation des poubelles...).

### **Article 8**

Lors de la remise des récompenses, les lots qui seront attribués par équipe, ne seront ni échangés ni remplacés par du numéraire. Les organisateurs n'interviendront pas dans la répartition des lots à l'intérieur des équipes.

### **Article 9**

Le jury, composé de membres de **l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique** et de **2C. ORGANISATION**, est seul souverain pour solutionner tout éventuel litige rencontré.

### **Article 10**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **Vendredi 02 août 2024, 12h30**.

**Contact : Office de Tourisme - Terres du Centre Martinique, 29, rue Victor Hugo  
97200 Fort de France - Standard : 0596 800 070**

Le nombre maximum d'équipes est de **Quinze (15)**.

L'organisateur **se réserve le droit** de clôturer les inscriptions une fois le nombre maximum d'équipes, atteint.

### **Article 11**

La participation au Rallye pédestre entraîne la pleine acceptation du présent règlement.

